



Profession

AU SEIN DE L'ASSOCIATION ATELIER REFLEXE D'APPRENDRE

PRÉSENTATION – Jeanne, VINCENT

Parcours Professionnel

Ergothérapeute

Diplôme d'État d'ergothérapeute obtenu en juin 2021.

Formation effectuée à l'Institut de Formation en Ergothérapie Rééducation et Santé, École ASSAS (Paris), sur 3 ans, combinant cours théoriques et stages pratiques.

Expériences humanitaires :

- 2021 : Mission au Vietnam dans un centre de rééducation pour enfants autistes.
- 2023 : Mission en Namibie au sein d'un service de pédiatrie.

J'exerce depuis 2021 au sein du cabinet de Nathalie CHIESA à Neuville sur Saône.

J'interviens également en :

- -Ehpad,
- -Structures spécialisées (Sessad...),
- -Écoles,

Approche centrée sur le patient :

Mes séances sont conçues pour favoriser l'autonomie et encourager la prise de décision des patients, afin qu'ils deviennent acteurs de leur rééducation et progressent à leur propre rythme.

Motivations pour rejoindre l'association

Intégrer cette association représente pour moi une véritable opportunité de :

- Collaborer avec d'autres professionnels pour soutenir les familles qui peuvent se sentir perdues face aux démarches nécessaires pour accompagner leurs enfants.
- Travailler de manière pluridisciplinaire, en coordonnant les actions autour d'une famille afin de proposer un accompagnement global et cohérent.

- Rompre l'isolement du travail en libéral, en rejoignant une équipe où je pourrais échanger des idées, enrichir ma pratique professionnelle et partager mes compétences dans un cadre stimulant et collaboratif.

Présentation de la Profession : Ergothérapie

Méthode et déroulement d'une prise en charge :

Les séances d'ergothérapie nécessitent une prescription médicale. L'ergothérapeute intervient auprès de personnes présentant des troubles ou un handicap affectant leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, scolaire, professionnelle ou de loisir.

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie par des actions de :

- Rééducation : pour développer ou restaurer des compétences.
- Réadaptation : pour compenser les incapacités.
- Aménagement de l'environnement : à domicile, à l'école ou au travail.
- Conseil en aides techniques : pour faciliter les tâches du quotidien.

Qu'est-ce que l'occupation ?

L'occupation regroupe toutes les activités réalisées au quotidien : prendre soin de soi, se divertir ou participer à la vie sociale.

Déroulement d'une prise en charge

1. Le bilan d'ergothérapie :

Première étape essentielle, il comprend un temps d'écoute, des observations et des tests spécifiques pour identifier l'origine des difficultés.

Ce bilan, d'une durée moyenne de 2 heures, permet :

- D'évaluer les troubles et de guider les diagnostics médicaux (dyspraxie, TDAH, dysgraphie, etc.).
- De constituer un document de référence pour des démarches administratives (financements, aménagements scolaires).
- De suivre l'évolution des troubles sur le long terme.

2. Mise en place d'un projet d'intervention personnalisé

- Le projet repose sur les besoins spécifiques du patient, visant à renforcer son autonomie dans les activités quotidiennes.

INDICATIONS DE PRISE EN CHARGE ET DE RÉORIENTATION PAR UN AUTRE PRATICIEN

1. Quand consulter un ergothérapeute ?

Il est conseillé de consulter un ergothérapeute en cas de difficultés dans les activités :

- Scolaires : écriture, organisation, manipulation des outils scolaires.
- Professionnelles : adaptation du poste de travail, gestion des tâches.
- De loisir : participation aux activités sociales ou récréatives.

2. Pour qui ?

Enfants

L'ergothérapeute accompagne les enfants présentant des difficultés dans :

- Les tâches quotidiennes : habillage, gestion des routines.
- Les activités scolaires : écriture, concentration.
- Les loisirs : participation à des activités adaptées.

Ces enfants peuvent souffrir de :

- Troubles des apprentissages.
- Troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, etc.).
- Troubles de l'attention (TDAH).
- Troubles du spectre autistique (TSA).
- Retard de développement.
- Maladies génétiques ou autres pathologies.

Adultes

Les interventions concernent :

- Rééducation : restauration des capacités motrices et cognitives.
- Réadaptation : compensation des difficultés.
- Aménagement des environnements : domicile, lieu de travail.
- Préconisation d'aides techniques.

Les adultes suivis présentent souvent :

- Troubles moteurs et/ou cognitifs.

- Troubles du spectre autistique.
- Maladies neurodégénératives (Parkinson, sclérose en plaques).
- Maladies génétiques.

Personnes âgées

L'objectif principal est de maintenir l'autonomie le plus longtemps possible grâce à :

- Aménagements du domicile pour sécuriser l'environnement.
- Préconisations d'aides techniques adaptées.

Les personnes âgées suivies présentent souvent :

- Démences (maladie d'Alzheimer, etc.).
- Maladies neurodégénératives (Parkinson, sclérose en plaques).
- Déclin moteur lié à l'âge.